

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 18 (quorum : 10)  
Conseillers présents : 10  
Date de convocation : 21 novembre 2022*

*Ouverture de la séance : 20H  
Clôture de la séance : 20H10*

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance ordinaire du 24 novembre 2022  
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

**Assistaient à la séance :**

Sabine KAEUFLING, Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints, Sylvie FIRMERY, Pierre GANIER, Jean-Pierre LONDOT, Annie MARTIN, Mehmet YURUR, Etienne GIRARDOT, conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christine BLANCK, Sabine BIERRY, Catherine ALMY, Christine MOSER (procuration à Alain HUBER), Sandy MAITRE D'HOTEL, Peggy MOSSER SAILLANT, Jean-Marie WEISGERBER, Cécile OLLIVIER OHREL

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc POIREL, adjoint

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 26 octobre 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Ventes des bâtiments N° 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve, sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 26 octobre 2022.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire propose à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des voix, le conseil désigne monsieur Jean-Luc POIREL, adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*

**N° 2022/039 :**

**Vente des bâtiments N° 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH**

Les bâtiments communaux situés au N° 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH ne sont plus occupés, ni chauffés depuis de nombreuses années et nécessitent d'importants travaux intérieurs de réhabilitation.

Ils ont par conséquent été mis en vente, quatre investisseurs se sont manifestés et trois ont fait une offre. Le plus offrant a été reçu et a présenté un projet détaillé qui donne satisfaction.

Le maire propose de céder ces biens en vue de leur réhabilitation en logements d'habitation et un cabinet infirmier.

Le conseil municipal,

Considérant que la vente de ces bâtiment issus du domaine privé de la commune ne portent aucun préjudice à la continuité du service public

Vu l'avis du Domaine en date du 6 janvier 2022 ;

Vu le procès-verbal d'arpentage N° 448W établi le 21 juin 2022 par le cabinet de géomètres Claude ANDRES sis à 67210 OBERNAI ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2022 autorisant la désaffectation et le transfert de la paroisse catholique de HERSBACH ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide de vendre les bâtiments N° 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH à la SCI NLE ayant son siège 3 rue des Merisiers à 67130 LA BROQUE et représentée par Monsieur Gérard SCHMITT, gérant, en vue de leur réhabilitation en logements et un cabinet infirmier.

Selon le procès-verbal d'arpentage susvisé, il s'agit de la parcelle sise section 10, N° 371/204 d'une contenance de 6ares et 38 centiares.

- Fixe de prix de vente à 151 000.00 euros (cent cinquante et un mille euros). L'acte authentique sera reçu par Maître Pierre Alexandre BENNER, notaire à 68110 ILLZACH, les frais y afférant étant à la charge de la SCI NLE.
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

**N° 2022/040 :**

**Vente des bâtiments N° 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH : sortie de l'actif**

Sur proposition du maire,

Considérant la vente des deux bâtiments communaux des 169 et 171 de la Grand'Rue à HERSBACH (anciens numéros 55 et 56) au prix global de 151 000 euros,

Considérant que ces deux bâtiments font chacun l'objet d'un numéro d'inventaire et qu'il conviendra de passer deux opérations d'ordre en vue de leur sortie de l'actif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ Décide d'affecter la moitié de la valeur de la vente à chaque bâtiment, soit 75 500.00 euros.



Certifié conforme aux débats  
Wisches, le 25 novembre 2022  
Le maire,  
Alain FERRY

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc POIREL